




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2024-42**

**Séance publique du**

**9 février 2024**

**Présidence de Eric CHEVALIER  
Adjoint au Maire**

|  |
|--|
| Accusé de réception en préfecture  |
| Identifiant : 013-211300017-20240209-<br>lmc1257303-DE-1-1   |
| Date de signature : 14/02/2024   |
| Date de réception : mercredi 14 février<br>2024  |
|  <p>POUR CERTIFICATION DU<br/>CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:<br/>- ACTE SIGNÉ ✓<br/>- COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓<br/>- ACTE TRANSMIS POUR<br/>EXERCICE DU CONTRÔLE DE<br/>LÉGALITÉ ✓</p> |

**OBJET : PASSAGE AGARD - CRÉATION DE SERVITUDE ENTRE LA PETITE RUE DES CARMES ET  
LE COURS MIRABEAU**

Le 9 février 2024 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 2 février 2024, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUÏ, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUÏ, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

**Secrétaire :** Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S. Grand Projets Urbanisme  
Foncier  
Direction Foncier et Gestion du  
Patrimoine

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 FÉVRIER 2024

-----

**Nomenclature : 3.2**  
Aliénations

**RAPPORTEUR** : Madame Odile BONTHOUX

**Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN**

**OBJET** : PASSAGE AGARD - CRÉATION DE SERVITUDE ENTRE LA PETITE RUE DES CARMES ET LE COURS MIRABEAU- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Monsieur Félicien Agard, directeur des Salins du Midi et membre de l'académie d'Aix, a procédé au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, au rachat d'une partie de l'ancien couvent des Carmes, démantelé après la Révolution, afin de réaliser une liaison entre le Cour Mirabeau et la Place du Palais (devenue Place Verdun).

D'anciens éléments architecturaux du couvent sont encore visibles dont notamment les arcades situées à l'ouest du passage.

Ce passage est emprunté régulièrement par les Aixois ainsi que par les nombreux touristes qui sillonnent la Ville. On pourrait presque penser qu'il fait partie du patrimoine communal et pourtant il n'en est rien. Il est resté privé bien qu'il soit ouvert à la circulation publique.

La commune a en conséquence décidé d'engager des démarches auprès des différents propriétaires afin de faire rentrer enfin ce passage dans le patrimoine communal.

La Commune s'est donc rapprochée de la Société du Passage Agard, Société par actions simplifiée, dont le siège est à Aix-en-Provence, 1 Place des Prêcheurs, identifiée au SIREN sous le numéro 518936182 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix-en-Provence et dont le président est Monsieur Michael SEBBAN, ladite société étant propriétaire d'une partie du passage (Parcelles AE 266 et 271).

A ce jour la Commune poursuit les négociations auprès de cette société afin de lui racheter la portion de passage Agard dont elle est propriétaire. Cependant les procédures sont longues car elles nécessitent l'intervention d'un géomètre afin de procéder à une division en volume des parcelles.

Pour ne pas bloquer l'aménagement du quartier, il a été envisagé d'ores et déjà de mettre en place une servitude de passage pour les piétons sur les parcelles AE n° 266, n° 271 allant du Cours Mirabeau à la Petite Rue des Carmes.

Les parcelles concernées par cette servitude de passage et qui constitueront le fond servant sont en conséquence les suivantes:

- AE n° 266,
- AE n° 271.

La SAS Société du Passage Agard accepte de consentir cette servitude à l'euro symbolique.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** la servitude de passage sur les parcelles cadastrées AE n° 266, n° 271 au profit de la Commune dans les conditions énoncées ci-dessus ;
- **DIRE** que le prix de la servitude est fixé à l'euro symbolique ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer l'acte de cession correspondant ainsi que tout document afférent à ce dossier.

DL.2024-42 - PASSAGE AGARD - CRÉATION DE SERVITUDE ENTRE LA PETITE RUE DES CARMES ET LE COURS MIRABEAU-

Présents et représentés : 55  
Présents : 43  
Abstentions : 0  
Non participation : 0  
Suffrages Exprimés : 55  
Pour : 55  
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

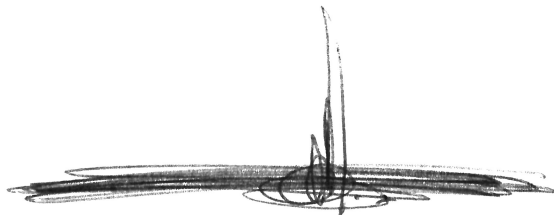
NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.  
Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire  
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER

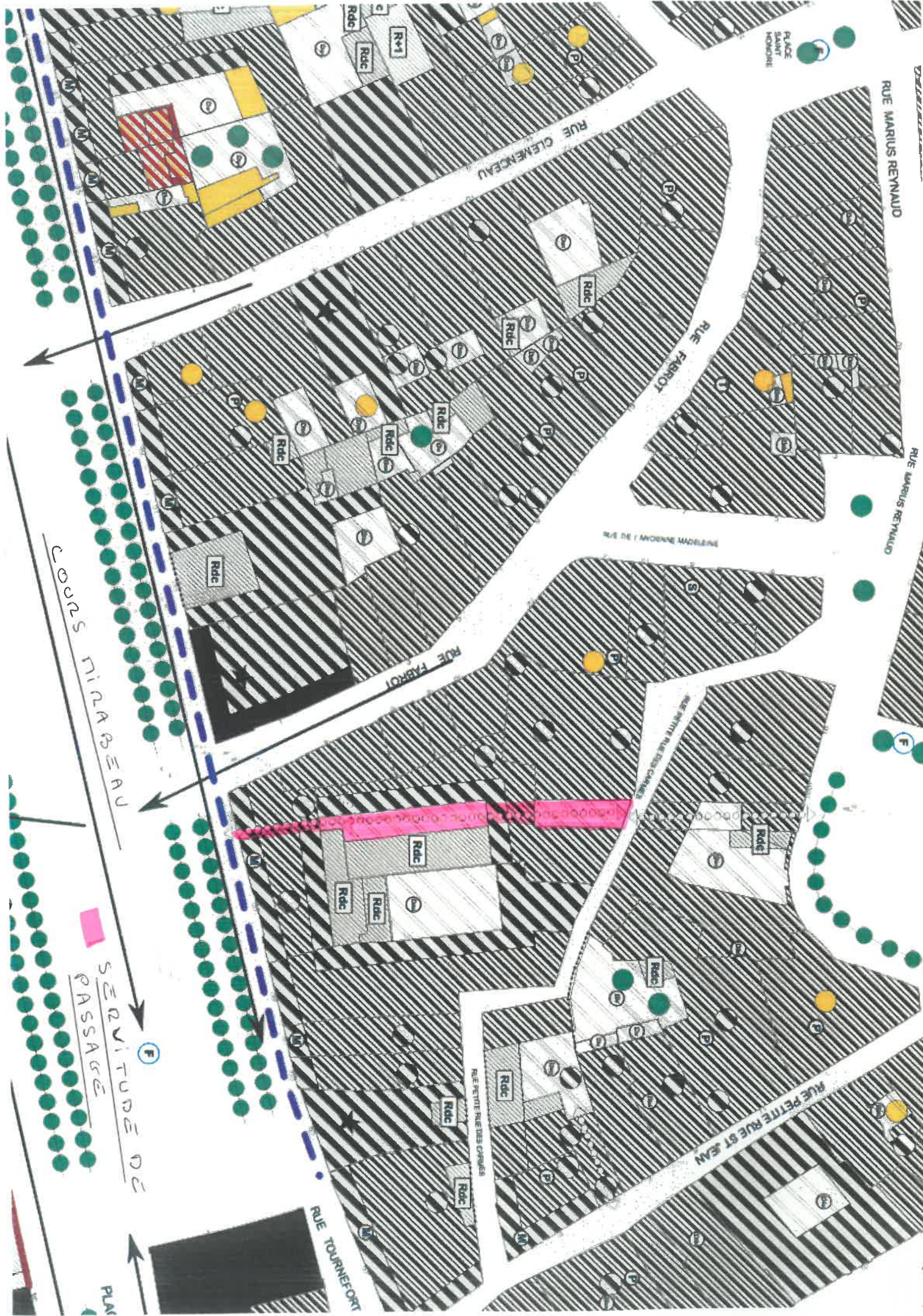


Le secrétaire de séance,  
Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 14 février 2024  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)<sup>1</sup>

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



PLACE SAINT HONORE

RUE MARIUS REYNAUD

RUE MARIUS REYNAUD

RUE DE L'ANGELINE MARLENE

RUE PETITE RUE DES CHAMPS

RUE PETITE RUE DES CHAMPS

RUE PETITE RUE ST JEAN

RUE TOURNEFORT

COURS LILARBEAU

SERVITUDE DE PASSAGE

PLAN